



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
DIX-SEPTIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN OEUVRE DE LA REGION AFI (APIRG/17)
(Burkina Faso, 2-6 aout 2010)

Point 6 de l'ordre du jour :

Activités régionales de Coopération Technique

EXIGENCES RELATIVES AUX COMPETENCES LINGUISTIQUES DES CONTROLEURS DE LA CIRCULATION AERIENNE

(Note d'information présentée par le Mali)

Résumé

La présente note d'information exprime les inquiétudes des Autorités Aéronautiques du Mali par rapport à l'entrée en vigueur le 05 mars 2011 des exigences relatives à la compétence linguistique des Contrôleurs de la Circulation Aérienne.

Dans le souci de se conformer à cette exigence, l'Etat du Mali souhaite un appui et une coopération technique de tout autre Etat de la région AFI.

1. INTRODUCTION

1.1. La date du 05 mars 2011 a été retenue par l'OACI pour la mise en œuvre des compétences linguistiques (LPR) notamment l'exigence du niveau minimum 4 des contrôleurs de la circulation aérienne. Les Etats ont mis en œuvre des programmes de formation pour permettre aux contrôleurs de se perfectionner et d'atteindre rapidement le niveau minimal exigé.

2. SITUATION ACTUELLE

2.1 Au Mali il existe huit (8) centres ATS tous gérés par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). L'Etat en collaboration avec l'ASECNA a mis en place un Programme Individuel de Formation en Anglais (PIFA) pour l'ensemble des contrôleurs.

Ce programme comprend pour chaque contrôleur de la circulation aérienne:

- une formation centre ou formation en groupe dans un centre spécialisé ;
- une formation face à face où le contrôleur est seul avec un répétiteur ;
- une immersion locale où les contrôleurs se retrouvent ensemble dans le centre pendant une semaine par semestre pour échanger sous la supervision d'un instructeur.

2.2. Le PIFA a permis de rehausser le niveau des contrôleurs. Cependant des difficultés sont apparues notamment la qualité des cours à l'intérieur du pays, le programme chargé des contrôleurs et surtout le milieu dans lequel les contrôleurs évoluent.

2.3. La répartition statistique du niveau de compétence linguistique des contrôleurs de la circulation aérienne sur le territoire national est la suivante :

- Niveau 4 : 36%
- Niveau 3 : 43%
- Niveau 2 : 21%

Soit 64% de l'effectif n'ont pas le niveau minimum requis alors que l'échéance arrive en mars 2011.

2.4. Par ailleurs, 46% de la population des contrôleurs de la circulation aérienne servent à l'intérieur du pays où il n'existe pas de centres adéquats pour la formation. Au regard de ce qui précède, il est souhaitable que le personnel soit formé dans les centres spécialisés et mieux encore dans un milieu anglophone.

3. SUITE A DONNER

Compte tenu de l'urgence de la mise en œuvre de cette exigence, le Mali souhaite développer un partenariat avec tout Etat de la région AFI dans le but de rehausser le niveau en anglais de l'ensemble des contrôleurs de la circulation aérienne du pays.